

Affaire Marina : des parties civiles ont envoyé leurs demandes au juge

Photo archives « Le Maine Libre » Denis Lambert

Après l'avis de clôture transmis par le juge d'instruction le 8 avril au parquet et aux parties civiles, celles-ci -avaient un mois pour envoyer d'éventuelles demandes d'actes.

Outre la famille, les parties civiles comptent plusieurs associations. Parmi elles, **la Voix De l'Enfant** et Enfance et partage, qui toutes deux ont envoyé des demandes au juge chargé de l'enquête, en toute fin de semaine dernière. Me Allain-Thonnier, avocate de l'association Enfance et partage, a remarqué que l'enquête ne disait rien sur les institutions qui « ont eu à un moment donné une partie de la vie de Marina entre leurs mains et qui ont toutes une part de responsabilité ». Ce qui l'irrite en premier lieu, c'est le classement sans suite par le parquet en 2008 (ce dernier jugeant les explications de la famille et de la victime cohérentes) après un mois d'enquête suite à un signalement de l'école de Saint-Denis-d'Orques évoquant des traces de coups et plusieurs absences de Marina. « Je ne décolère pas contre le parquet. Mais que faut-il comme faits ? », déplore l'avocate, qui compte bien s'adresser directement au parquet durant le futur procès.

Torture et barbarie

Mais avant cela, elle a adressé au juge, dans un courrier parti mercredi, des demandes d'audition de représentants de ces institutions, que ce soit le conseil général, la médecine, et même une association qui avait été destinataire du signalement. Et pour chacune de ses personnes, des questions précises ont été rédigées, portant sur leur agissement avant que ne survienne le drame.

Le courrier de l'association la Voix De



Saint-Saturnin, le 10 septembre 2009. Les parents avaient inventé la disparition de Marina pour tenter d'échapper à leur responsabilité.

l'Enfant, présidée par Martine Brousse, est parti vendredi. « Il manque pas mal d'éléments dans le dossier », sous-entendu des éléments autres que le rôle des parents dans l'affaire. « Comment a été menée l'enquête de gendarmerie, le médecin scolaire avait-il les certificats médicaux remis à l'école, comment a travaillé l'aide sociale à l'enfance ? » Autant de questions que Martine Brousse et l'avocat de la Voix de l'enfant Szpiner, ont adressé au juge

d'instruction. « En fonction des réponses, nous pourrions demander s'il peut appeler ces institutions à la barre. »

Une fois les demandes reçues, charge au juge de leur donner une réponse favorable ou non. Quant aux parents, rappelons qu'ils sont à l'heure actuelle mis en examen pour actes de torture et de barbarie ayant entraîné la mort. Leur fille Marina avait été retrouvée en septembre 2009 dans une caisse sous du béton au Mans.